



N° 2024/29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CARRY-LE-ROUET**

**SEANCE DU 05 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juillet, à 16 h 00,  
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.  
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
En lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. CARPENTIER, Président du C.C.A.S.,  
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale  
et des Familles

Date de la convocation : le 26 juin 2024

<b>Nombre de membres</b>	<b>Les membres présents en séance :</b> M. CARPENTIER – Mme GUARINO – M. BARNAKIAN M. LIVON - Mme BELGACEM – Mme DAUBOL M. SEGUIN – Mme TRIGNAN
<b>En exercice : 13</b>	<b>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</b> Mme GUIONNET à M. BARNAKIAN Mme JULIEN à Mme TRIGNAN Mme BISSON-GUENOUN à Mme DAUBOL M. POTAUX à M. SEGUIN
<b>Présent(s) : 08</b>	<b>Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :</b>
<b>Pouvoir(s) : 04</b>	<b>Le ou les membre(s) absent(s) :</b> M. MARZA
<b>Absent(s) : 01</b>	
<b>Délibération comportant 2 pages</b>	

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS  
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

**OBJET : AIDE DE FIN D'ANNEE 2024 - COLIS DE NOEL**  
**. Choix du prix unitaire TTC des colis de Noël dans le cadre**  
**de la procédure des devis consultés**

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Le Président du CCAS rappelle aux membres du bureau les seuils des marchés à procédure adaptée (Code des Marchés Publics).

La procédure qui sera appliquée pour l'achat des colis de fin d'année 2024 (Noël) : les devis consultés.

Les devis seront présentés lors d'un prochain Conseil d'Administration afin que les administrateurs puissent statuer sur le choix du fournisseur.

Où l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ**

- **VALIDE** un prix unitaire pour les colis de fin d'année d'un montant maximum de 17 € TTC

Les fournisseurs pourront proposer un prix unitaire inférieur à 17 € TTC.

Une base de 800 colis dans le cadre des marchés des devis consultés.

Le nombre de colis annoncé peut être variable en fonction du nombre de bénéficiaires suite aux inscriptions. Si besoin, des commandes supplémentaires pourront être sollicitées auprès du fournisseur.

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

La dépense est prévue au budget du CCAS - Exercice 2024 – Chapitre 65

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 05 juillet 2024**

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Sous-Préfecture  
d'Istres

Le : 16 JUIL. 2024  
Et publication ou notification  
16 JUIL. 2024



Le Président du C.C.A.S.  
**René Francis CARPENTIER**  
Maire de Carry-le-Rouet